

CONSTRUCTION BOIS :

« LA MACHINE EST LANCÉE »

Jean-Paul Martel, directeur de l'association Inter forêt-bois 42, fait le point sur l'évolution de la filière.

L'association Inter forêt-bois 42 vient de célébrer son trentième anniversaire. Comment la filière a-t-elle évolué ?

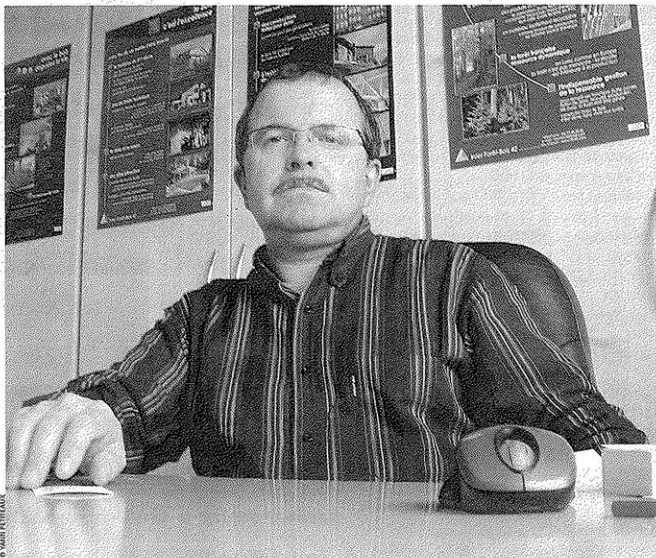
Depuis sa naissance il y a trente ans, Inter forêt-bois 42 a fait le choix de soutenir avant tout le bois utilisé dans la construction. Mais la filière génère aussi des produits connexes dont la valorisation se fait à travers la pâte à papier, les panneaux et, de plus en plus, le bois énergie. Dans un contexte de raréfaction des énergies fossiles, la biomasse peut être une alternative. C'est pourquoi la demande de bois énergie va croissant. Avec la pâte à papier ou les panneaux de bois, nous faisons travailler jusqu'à présent des multinationales dont les capitaux n'étaient pas toujours français. Avec le bois énergie, nous sommes davantage dans les circuits courts. Le bois a plein de cartes à jouer.

Quelle est la part des espaces boisés dans le département ?

Près de 30 % du département de la Loire est boisé, ce qui représente environ 128 000 hectares, majoritairement de résineux (sapin, Douglas, épicéa...). Le problème, c'est que 95 % des forêts sont privées. Nous constatons également un fort morcellement qui représente un handicap. Ainsi, on dénombre 40 000 propriétaires forestiers qui possèdent souvent plusieurs parcelles auxquelles ils ont très fortement attachés car elles sont issues d'héritages successifs. En clair, on a de la peine à massifier l'offre afin de répondre à la demande croissante des transformateurs. On constate que les menuiseries vont chercher du bois plus loin. Une part du bois est importée.

Où en est la construction bois ?

Le conseil général communique beaucoup actuellement sur la construction d'un collège à Veauche qui représente près de 1 000 mètres cubes de bois, dont 350 mètres cubes de bois de pays. Certes, cela signifie qu'un volume important du bois utilisé n'a pas été façonné chez nous, mais la machine est lancée. Les collectivités publiques, qui doivent être exemplaires, sont parties plein pot dans la construction bois. Il y a quinze ans, j'avais une démarche systématique auprès des collectivités. Aujourd'hui, ce sont très souvent elles qui nous appellent parce qu'elles ont décidé d'utiliser du bois dans leurs constructions. Et, de ce fait, elles contribuent à faire tom-



Jean-Paul Martel : « Le bois a plein de cartes à jouer ».

ber un certain nombre d'idées recues chez les consommateurs.

Notre mission, dans ce contexte, est d'accompagner les entreprises afin de soutenir l'offre et pour que les entreprises se positionnent sur ce marché en croissance. Nous leur proposons notamment une aide à la communication et des formations.

Quel est le poids économique de la filière bois dans la Loire ?

La filière représente environ 900 entreprises et 9 000 emplois. C'est un chiffre qui reste plutôt stable. Le tissu est constitué essentiellement de petites à très petites entreprises. Lorsque l'on cartographie, on se rend compte qu'elles sont implantées un peu partout sur le territoire, et pas seulement en milieu rural. Les entreprises de transformation du bois sont plutôt concentrées dans les zones urbaines.

Inter-forêt-bois 42 rassemble pour sa part 200 adhérents, en majorité parmi les entreprises les plus structurées de la filière et issues de tous les secteurs : première transformation (scierie), seconde transformation (charpenterie, menuiserie) et, de plus en plus, d'architectes qui trouvent satisfaction dans les formations que l'on propose.

Dernièrement, nous avons constaté l'échec du Pôle bois de Noiretable et les incertitudes autour du Pôle bois du Pilat. La filière peine-t-elle à se structurer ?

En ce qui concerne le Pôle bois de Noiretable, j'estime qu'il n'était pas représentatif de la filière, contrairement à ce que l'on a pu en dire. Il a été très médiatisé mais il a échappé aux gens qui en avaient la maîtrise. Et peut-être que les entreprises n'y étaient pas assez prégnantes. Par ailleurs, la seule activité de séchage du bois ne peut être rentable.

En ce qui concerne le projet du Pilat, c'est différent, car les choix ont été faits par des entrepreneurs. Ce sont cinq entreprises qui ont monté le projet et ils ne le poursuivront que s'il est vraiment viable. Par le passé, nous avons eu un projet similaire avec les Charpenteries de la Loire, à Saint-Germain-Laval, créées en 2000 par cinq entreprises. Cela leur a permis d'investir dans du matériel qu'elles n'auraient pas pu amortir seules. Une des entreprises a arrêté, mais les quatre autres ont agrandi leurs ateliers. Ça, ça marche ! Je pense que les bons projets sont avant tout affaires d'hommes et pas seulement d'appels d'offres.

■ **Propos recueillis par Yann Petiteaux**